



**Ordonnance rendue aux termes des articles 87, 88.2 et 89 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Dossier n° : LTB-L-042022-25

Dans l'affaire du 46 FENCEROW DR
logement : WHITBY ON L1R 1Y3

Entre : KARAN CHOPRA Locateur

et

NANDOR BALAZS Ancien locataire
Timea Szabo

KARAN CHOPRA (« locateur ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance exigeant que NANDOR BALAZS et Timea Szabo (« ancien locataire ») paient le loyer et l'indemnité journalière que doit l'ancien locataire.

KARAN CHOPRA (« locateur ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance exigeant que NANDOR BALAZS et Timea Szabo (« ancien locataire ») lui remboursent les frais raisonnables qu'il a engagés par suite du défaut de l'ancien locataire de payer les frais de services d'utilité publique que l'ancien locataire était tenu de payer aux termes de la convention de location.

KARAN CHOPRA (« locateur ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance exigeant que NANDOR BALAZS et Timea Szabo (« ancien locataire ») lui remboursent les frais raisonnables qu'il a engagés ou engagera pour réparer ou remplacer les biens ayant subi des dommages injustifiés. Les dommages ont été causés intentionnellement ou par négligence par l'ancien locataire, un autre occupant du logement locatif ou une personne à qui l'ancien locataire a permis l'accès de l'ensemble d'habitation.

Cette requête a été entendue par vidéoconférence le 12 janvier 2026.

À 15 h 30, ni le locateur ni les anciens locataires n'étaient présents ou représentés à l'audience même si la Commission leur avait dûment signifié l'avis d'audience. Aucune demande d'ajournement de l'audience ne figurait dans le dossier.

La Commission détermine ce qui suit :

1. Puisque le locateur n'a pas assisté à l'audience pour défendre sa requête, je conclus que cette requête a été abandonnée.

La Commission ordonne ce qui suit :

1. La requête du locateur est rejetée.

3 mars 2026

Date de l'ordonnance

Nathalia Debski

Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto ON M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.